

DÉCISION 205 / 2024

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF CLIMAXION POUR LA REALISATION DE CINQ ETUDES STRUCTURE POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES SUR DES BATIMENTS METROPOLITAINS

Nous soussignés, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif Climaxion (Région Grand Est et ADEME),

DÉCIDONS :

- De solliciter, au titre du dispositif Climaxion (Région Grand Est et ADEME), une subvention au taux de 70% pour la réalisation de cinq études structure pour la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments métropolitains dont le coût prévisionnel est estimé 9 750 euros hors taxes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240502-decis205-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/05/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Metz, le 02/05/2024

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
Réalisation de cinq études structure pour la pose de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments métropolitains

DEPENSES	Montant HT	Montant TTC	RESSOURCES	Montant	%
5 études structure	9 750,00 €	11 700,00 €	<u>Aides publiques :</u> Région Grand Est (sollicite)	6 825,00 €	70,00%
			<u>Autofinancement :</u> Fonds propres Emprunts Crédit-bail Autres	2 925,00 €	30,00%
TOTAUX	9 750,00 €	11 700,00 €		9 750,00 €	100%